

## LISTE DES MALADIES FRÉQUENTES À LA CRÈCHE ET RECOMMANDATIONS

| Eviction                             | Pas d'éviction  |
|--------------------------------------|---|
| Angine à streptocoque (bactériennes) | Angine virale   |
| Covid-19                             | Bronchite/Bronchiolite  |
| Gastro-entérite                      | Conjonctivite   |
| Muguet                               | Faux croup  |
| Pied-main-bouche                     | Laryngite/Pharyngite  |
| Température sup 38.5 (Covid)         | Otite   |
|                                      | Poux  |
|                                      | Roséole/fièvre de trois jours                                       |
|                                      | Rhume/grippe  |
|                                      | Varicelle<br><b>Pas de badigeon appliqué par l'équipe éducative</b> |

**ANGINES BACTERIENNES** (à streptocoque) : retour possible 24h après le début du traitement antibiotique et selon l'état général

**BRONCHIOLITE** : En fonction de leur état général

**COVID-19** : Quarantaine de 10 jours si test positif

- Fièvre + toux
  - Fièvre + rhume
  - Fièvre + toux + rhume
  - Toux aigüe sévère
- } retour possible dès amélioration significative ou  
**24h sans température**

**GASTRO-ENTÉRITE** : Éviction dès la troisième **diarrée** ou vomissement. En période d'épidémie éviction possible plus tôt. Retour 24h après l'arrêt des symptômes

**MUGUET** : Dès traitement entrepris

**POUX** : Mettre un bonnet sur la tête de l'enfant le temps que le parent arrive. Retour possible après le début du traitement

**PIED-MAIN-BOUCHE** : Retour possible dès disparition des vésicules

**TEMPERATURE (+38,5°C)** : Retour possible 24h après arrêt de la fièvre

L'enfant malade ou en mauvais état général n'est pas accueilli en crèche pour les raisons suivantes :

1. La crèche n'est pas équipée pour accueillir les enfants malades
2. Il doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adapté à son état, calme, avec une attention toute particulière
3. Il doit pouvoir être entouré, plus qu'à l'accoutumée, d'une présence affectueuse et rassurante
4. Il ne lui est pas possible de participer pleinement à la vie du groupe
5. La présence d'un enfant malade porteur d'une maladie transmissible constitue pour le groupe un réel risque de contagion

#### **Que veut-dire : « état général de l'enfant » ?**

Les enfants malades nécessitent plus de calme, plus de repos aussi, ce qui n'est pas possible à la crèche. Les petits camarades qui eux sont en pleine forme, ne respectent pas le besoin de calme de l'enfant malade.

Par ailleurs, les effectifs dans les équipes éducatives sont prévus pour encadrer des enfants sains. Or, un enfant malade demande plus de présence et de soins. Les autres enfants doivent pouvoir bénéficier des activités organisées et participer à la vie collective.

L'enfant ne fréquentera donc la crèche que s'il peut, sans trop de difficulté pour lui et pour l'équipe éducative, participer à la vie collective et aux activités organisées.

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>Femme enceinte</b>                 |
| Cinquième maladie                     |
| Covid-19                              |
| Grippe                                |
| Pied main bouche                      |
| Rubéole                               |
| Varicelle si vous ne l'avez jamais eu |

